

France Bluegrass - Volume 2

Quelques rappels

- Sorti en 2004, France-Bluegrass comprenait 21 titres de 21 groupes français de Bluegrass. L'idée venait de réalisations comme "Paris Banjo Session" sorti en 1976 ou "Banjo Influences" sorti plus récemment.
- Pressé en 1700 exemplaires, il a été envoyé à plus de 70 radios aux animateurs d'émissions spécialisés et a reçu de leur part un excellent accueil. Vous pourrez trouver des témoignages sur le site de l'association www.landofplenty.fr.fm.
- Banjo Newsletter, le Cri du Coyote et Bluegrass Scene (Australie) l'ont chroniqué de manière élogieuse ainsi que différents médias européens. Les groupes participants et le public ont également apprécié au point qu'un retraitage a été fait fin 2004.
- 5 ans après, la carte des groupes français a évolué ; certains sont toujours là, d'autres ont disparu ou ont donné naissance à de nouvelles formations : il est temps de passer au volume 2 ! Ce nouveau projet a été salué de manière enthousiaste par la majorité des groupes présents au rassemblement de la Grange Rouge en juin dernier.
- Nous espérons que vous serez nombreux à adhérer à ce projet afin qu'il puisse voir le jour au printemps 2009.

Caractéristiques du projet

- L'association "Land Of Plenty", représentée par Christian Labonne et Gilles Rézard, va auto produire un CD contenant une vingtaine de morceaux. Ce projet reçoit le soutien de France Bluegrass Music Association.
- Le CD s'intitulera "France Bluegrass Volume 2".
- Le CD sera initialement pressé en nombre suffisant pour que chaque groupe puisse disposer de 50 exemplaires, et que l'association "Land Of Plenty" puisse le diffuser aux médias.
- Chaque groupe participant s'engage à fournir un morceau de son choix, enregistré et mixé par ses propres moyens.
- Chaque groupe participant s'engage à participer au financement des CDs pour un montant total forfaitaire de 360 euros et recevra 50 exemplaires du CD. Le prix de vente conseillé étant de 15 euros TTC, il suffit d'en vendre 24 pour rentrer dans ses frais.
- Le bénéfice possible pour le groupe est légèrement supérieur à l'investissement initial, soit un montant de 390 euros remboursés en vendant 15 euros pièce les 26 derniers CD.
- Ce financement participatif permet à l'association "Land Of Plenty" de financer les charges de production (préparation, conception graphique, mise en page, SDRM, mastering, duplication, diffusion) en toute transparence, et sans avoir à rechercher de contrat artistique, de contrat de licence ou de contrat de distribution.
- Le livret comportera une page par groupe (recto ou verso). Cette page comprendra une photo et un texte de présentation et coordonnées du groupe. Le texte fera 1000 caractères maximum.
- Si peu de groupes sont intéressés, il sera possible de proposer à des groupes de country d'y participer en fournissant un morceau "unplugged" de façon à ce que le projet voit le jour tout en conservant une certaine unité.
- Si peu de groupes sont intéressés ou si le niveau des groupes intéressés n'est pas assez élevé, le projet pourra être abandonné tout simplement.
- La production sera seule responsable des choix artistiques que sont : la sélection des morceaux, l'ordre des morceaux, le graphisme, la mise en page, le mastering, et la diffusion.

La production prend en charge

- Envoi d'information auprès des groupes français de bluegrass répertoriés par nos soins.
- Réception et écoute et sélection des morceaux envoyés.
- Mastering en studio (cohérence des volumes et de l'enveloppe sonore).
- Sous-traitement de la pochette et du livret à un graphiste.
- Déclaration auprès de la SDRM pour les droits de reproduction mécanique des CD.
- Fabrication des CD.
- Frais de port pour les envois des 50 CD aux groupes.
- Diffusion du CD auprès de divers médias sensibilisés à ce style de musique en France et en Europe : radios, fanzines, associations...

Questions souvent posées

Pourquoi n'est pas la FBMA qui chapeaute cette réalisation ?

La collaboration se fait sur le mode du partage des compétences et des champs d'action entre les deux associations Land of Plenty et FBMA.

Par ailleurs, FBMA n'a pas souhaité assumer la gestion globale de ce projet qui représente un investissement de temps conséquent, ayant déjà en charge le site (<http://www.france-bluegrass.org>), le fanzine "Bluegrass !", et les rencontres bluegrass à Vichy, Craponne, La Roche, La Grange Rouge, etc.

Quel intérêt pour un groupe qui n'a pas sorti de CD de participer à "France Bluegrass Volume 2" ?

Pour éviter de répondre "Non, pas encore..." aux spectateurs qui demandent "Vous avez un CD ?" à la fin d'un concert. Nous avons enregistré un titre pour une compilation, et en plus vous pourrez découvrir des groupes de différentes régions de France !

Quel intérêt pour un groupe qui a déjà sorti un (ou plusieurs) CD de participer à "France Bluegrass Volume 2" ?

Un passage en studio pour enregistrer un inédit ou finaliser un arrangement est toujours une bonne motivation. L'intérêt à moyen ou long terme est aussi de faire partie de cette nouvelle aventure discographique, à moindres frais et, chose importante, sans avoir en charge les éléments logistiques et administratifs inhérents à l'autoproduction d'un CD, avec en perspective une promotion et une diffusion nationale. Et puis un CD de plus à vendre, c'est toujours valorisant, surtout pour vos fans qui ont déjà tous vos CDs !

Et si un groupe décide de les vendre les CD plus cher ?

Rien à redire, chaque groupe est libre de vendre ou donner les 50 CD qu'il a acheté comme il le souhaite.

Quelle est la durée maxi du morceau ?

Elle est fixée à 5 mn. Par contre, il n'y a pas de durée mini !

Doit-on choisir un morceau spécial, un morceau traditionnel libre de droit d'auteur ou une composition ?

Chaque groupe est libre de choisir le morceau qui lui plaît (composition arrangement ou reprise). Dans le cas où le groupe choisit une composition, c'est à l'auteur/compositeur de la déposer à la Sacem, dans ce cas, il percevra les droits d'auteur - compositeur correspondant. Cependant, il n'y a pas d'obligation de dépôt. Dans ce cas, les conséquences sont l'absence de perception de droits pour l'auteur - compositeur (modestes à cette échelle de diffusion...) et le risque qu'une personne mal intentionnée s'approprie votre œuvre.

La photo doit être en couleurs ou noir et blanc ?

Aucune importance. Evitez cependant les photos prises de trop loin : elles seront de taille assez réduite dans le livret du CD, en fonction du texte l'accompagnant.

Conseil : n'hésitez pas à laissez aller votre créativité aussi dans la composition de la photo, qui doit refléter la personnalité du groupe autant que possible.

Et si deux groupes choisissent le même morceau ?

Pas de problème a priori, mais les deux groupes en seront informés. Il reste assez peu probable que deux morceaux présentent le même arrangement, et il y aura toujours des particularités propres aux musiciens ou à l'enregistrement.

L'acoustique de la cuisine étant ce qu'elle est, que peut-on faire si le groupe n'a rien enregistré d'audible ? Et combien ça coûte ?

Aller dans un studio ou utiliser un porta-studio sont les meilleures solutions. Les prix de la journée en studio varient de 150 à 1500 euros, il n'est pas facile de faire une réponse générale. Toutefois, pour un groupe au point, une demi-journée doit faire l'affaire. Nous pouvons conseiller un studio pour les groupes de la région Rhône-Alpes au prix de 230 euros la demi-journée. Certains enregistreurs très compacts peuvent convenir à des groupes bien au point en enregistrement "direct live", tels que SONY PRO PCM-D5, ZOOM H4, TASCAM DR-1 et d'autres...

Feuille d'inscription

Informations générales

Nom, Prénom

Adresse.....

Tel.....

Nom du groupe.....

E-mail (s'il existe).....

Site Web (s'il existe).....

Morceau choisi

Titre.....

Auteur.....

Compositeur.....

Durée.....

L'enregistrement du morceau est-il déjà fait ?.....

Cet enregistrement figure t-il déjà sur un CD (ou 33t ou K7) ?.....

Si oui lequel ?.....

Remarque(s) particulière(s) ?.....

.....

.....

- Cette feuille doit être remplie et retournée avant le 20 décembre en vue d'une pré-sélection.
- Pour les groupes que nous ne connaissons pas personnellement, merci de nous fournir dès l'inscription une documentation (bio, press-book) et un extrait sonore représentatif de ce qui sera proposé en définitif (même instrumentation).
- Le matériel définitif devra être fourni avant le 31 janvier 2009. Il s'agit du morceau, de la photo et du texte d'accompagnement.
- L'enregistrement définitif devra être fourni sur CD audio, mixé en mono ou stéréo, ou en fichier audio standard (WAV, AIFF, SDII) 16 bits et 44,1 kHz.
- Le règlement sera envoyé en même temps sous forme d'un chèque de 360 euros à l'ordre de "Association Land Of Plenty". Dans le cas où la candidature du groupe ne serait pas retenue, pour des raisons artistiques et/ou de cohérence par rapport à l'ensemble du projet, le chèque sera évidemment retourné.

Association Land Of Plenty - 1 chemin fleuri - 69110 Ste-Foy les Lyon

Contact Christian Labonne..... christianlabonne@orange.fr 04.78.51.76.09 & 06.70.57.00.86

Contact Gilles Rézard..... g.rezard@free.fr..... 04.74.06.76.62 & 06.79.94.06.97